

## Riviera - Chablais

## Conflit



Le propriétaire de la ferme qui tombe en ruine a jusqu'au 30 mai pour la détruire entièrement. CHANTAL DERVEY

# Rennaz pourra bientôt se débarrasser de sa «verru»

**Le Canton a mis fin à des années de bisbille entre la Commune et le propriétaire d'une ferme en ruine**

Nestor Delpino

Située en bordure de la route cantonale du Simplon, à la frontière des communes de Rennaz et de Roche, la ferme d'André Guigoz, datant du XIX<sup>e</sup> siècle, a des airs d'arche de Noé. Ou plutôt de radeau de la Méduse sur lequel on aurait entassé poules, chevaux, faisans, lapins, etc. Toiture trouée, murs défoncés, traces d'incendies, la ferme, dont la cour est actuellement utilisée par deux privés afin d'élever des animaux, est une véritable épave qui menace de s'effondrer à tout moment.

## Ballet d'oppositions

L'état du bâtiment est au centre d'une bisbille entre André Guigoz et les autorités de Rennaz. Cela depuis près de vingt ans. La Municipalité souhaitait que le bâtiment soit remis aux normes. «Il aura

usé quatre syndicats, déclare Yves Fontannaz, ancien syndic de Rennaz. Le propriétaire voulait refaire la ferme, mais il n'est jamais entré en matière. La Commune a toujours discuté avec lui, mais nous n'avons obtenu que des promesses. A l'époque, un de nos problèmes était que la Municipalité ne pouvait ordonner la démolition de la ferme, car il n'était pas certain que le propriétaire paie la facture.»

En 2009, le Service du développement territorial (SDT) entre

dans la danse et décide la démolition du bâtiment. Mais un recours est déposé par André Guigoz. En 2011, le Tribunal cantonal donne raison au SDT. La mise à l'enquête pour la démolition de la ferme, annoncée en février 2012, ne soulève aucune opposition... excepté celle du propriétaire qui n'hésitera pas à se rendre une nouvelle fois au Tribunal cantonal.

## Destruction agendée

Une démarche qui a débouché sur un nouveau revers pour An-

dré Guigoz, puisque la justice donne une nouvelle fois raison au Canton en janvier dernier. «Le propriétaire de la ferme a jusqu'au 30 mai pour démolir la bâtisse, précise Philippe Gmür, chef du SDT. S'il ne s'exécute pas à la date exigée, nous ferons démolir nous-même la ferme à ses propres frais.» André Guigoz pourrait-il reconstruire un autre bâtiment à cet endroit? «Non, car l'affectation de la parcelle passera en zone agricole», conclut Philippe Gmür. Contacté par téléphone, le propriétaire n'a pas souhaité commenter. Quant aux deux privés qui occupent la ferme, ils ont été sommés de partir dans les semaines à venir (*voir ci-contre*).

Quoi qu'il en soit, cet ordre de démolition satisfait les habitants de Rennaz, notamment le syndic, Charly Monnard. «Cette histoire a traîné devant les tribunaux pour rien. Cette ferme est une verrue. Le fait qu'elle n'ait pas encore été démolie a été ressenti comme une injustice par certains habitants de Rennaz, car ils ont l'impression qu'il y a une inégalité de traitement. On embête parfois des personnes pour la construction d'une petite véranda, alors que cette ferme est toujours debout.»

## Animaux à remettre

● Il y a quelques semaines, la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) s'est rendue à la ferme d'André Guigoz. Depuis quatre ans, Yugo Marisavljevic et un autre privé utilisent la ferme comme entrepôt pour leurs activités professionnelles et la cour du bâtiment pour élever leurs animaux comme des chevaux, un couple de faisans ou encore des oies. Une activité amplifiant l'impression de désordre des lieux.

Selon le rapport de la SVPA, les animaux sont bien traités et ont un espace de vie suffisamment grand. Que vont-ils devenir après la destruction de la ferme? «Le propriétaire, qui nous avait autorisés à utiliser sa ferme, nous a donné un mois pour partir, explique Yugo Marisavljevic. Mes deux chevaux seront placés dans un manège à Noville. Pour les autres animaux, nous allons mettre des annonces pour trouver des acquéreurs.»

## Pas de chemin au bord du lac à Corseaux

**Le Conseil communal a refusé de payer pour une centaine de mètres de tracé, qui aurait ouvert une deuxième entrée sur la plage de la Crotzaz. Rives publiques veut intervenir**

«On peut se demander s'il y a un sens à rendre accessible au public l'un des derniers lieux quasi sauvages de la région, pour quelques dizaines de mètres au bord de l'eau.» Le scepticisme régnait dès les premières lignes de son rapport. Mais la commission du Conseil communal de Corseaux, chargée d'étudier la mise en place d'un chemin piétonnier au bord du lac, a tout de même recommandé d'accepter ce projet. Et d'octroyer 160 000 fr. pour réaliser la centaine de mètres reliant le chemin de la Paix à la plage de la Crotzaz, et longeant trois propriétés privées. Le Conseil communal ne l'a pas entendu de cette oreille et a rejeté, à une voix près, ce préavis (18 oui, 19 non et 3 abstentions). Municipal en charge du dossier, Jean-Pierre Allegra a néanmoins rappelé que, de par la loi, la Commune est tenue de réaliser ce chemin, du fait d'une récente construction. «Lorsque le Conseil a adopté le plan partiel d'affectation de Chânon», en 1998, le Canton avait exigé que le chemin

piétonnier soit aménagé sitôt le permis de construire délivré pour la parcelle 1150. C'est désormais le cas. Cette propriétaire a fait le nécessaire pour que le sentier puisse passer sur son terrain.»

Face à ces arguments se sont exprimées des préoccupations financières (notamment sur d'éventuels futurs frais d'expropriation des deux autres propriétaires touchés). Et une forme d'insoumission envers le Canton.

A l'image de Christian Minacci, certains ont estimé que ce projet allait susciter «des bringues pour quelques dizaines de mètres». Pierre-Alain Bartholdi a rétorqué: «On s'oppose au nom des propriétaires.» Une façon, peut-être, de rappeler que l'une des deux parcelles touchées appartient à un ancien municipal. L'autre riverain est, selon Jean-Pierre Allegra, «prêt à aller très loin dans la défense de ses intérêts». Le chemin piétonnier passerait en effet sur sa plage et son port privés.

Le président de l'association Rives publiques, Victor von Wartburg, est scandalisé: «C'est inadmissible que des élus babouinent ainsi une exigence cantonale! D'autant que la loi du marchepied n'exige qu'un simple sentier de 2 mètres de large.» Il souhaite inciter des citoyens corsalins à attaquer la décision du Conseil. **ST.A.**

## Essor immobilier au cœur de Montreux

**Coop ouvre un magasin tout neuf aujourd'hui à la place de la Paix, où 48 appartements seront bientôt mis en location. Zoom sur un centre-ville en plein développement**

Il y avait Migros, voilà Coop: les deux poids lourds du commerce de détail en Suisse cohabitent désormais au centre-ville de Montreux, où Coop ouvre aujourd'hui un magasin tout neuf (1074 m<sup>2</sup> de surface de vente) à la place de la Paix. Une zone colonisée par les grues et les camions depuis trois ans. «Ce chantier d'envergure a nécessité d'énormes travaux d'excavation», fait remarquer Jean-Lou Barraud, chef du Service de l'urbanisme. C'est qu'outre le géant orange et quelques autres enseignes commerciales, la parcelle fera la part belle à l'habitat: 48 appartements seront prochainement mis en location à la place de la Paix. «Les travaux devraient s'achever au printemps. Vingt de ces logements seront à loyers abaissés: pendant une quinzaine d'années, la Commune consentira un effort financier pour maintenir des prix abordables. Une

stratégie que nous voulons appliquer à tous les projets immobiliers sur notre territoire», explique le municipal Christian Neucomm. Concrètement, la location d'un appartement de 4 pièces ne devrait pas dépasser 2000 francs par mois. «De nombreux jeunes Montreusiens sont forcés de s'exiler dans le Chablais ou en Veveyse fribourgeoise faute de logements abordables. Nous souhaitons enrayer cette tendance», insiste l'édile. A noter que 200 places de parc seront disponibles en souterrain.

A quelques dizaines de mètres de là, c'est un autre chantier qui a repris, il y a peu, à l'avenue des Planches: les bâtiments de l'ancienne Imprimerie Corbaz et de l'ex-quotidien *La Presse* ont été rasés. A la place, ce sont six bâtiments abritant 86 logements qui sortiront de terre à l'horizon 2015. Un peu plus haut, et à plus longue échéance, quelque 150 nouveaux habitants pourraient élire domicile en face de la caserne des pompiers. Enfin, au nord de la ville, non loin de l'autoroute, ce sont 90 logements aménagés dans un quartier à forte tonalité écologique qui devraient voir le jour dans le secteur des Grands Prés. **R.D.**

## Vevey Les 100 ans de la céramique

Le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) commémore les 100 ans de la formation de céramiste dans le canton. Celle-ci a vu le jour à Chavannes-près-Renens, avant d'être dispensée à Vevey dès 1971. Une exposition aura lieu du 9 au 26 mars dans les murs du CEPV, et un cycle de conférences est agendé vendredi et samedi. Philosophes, sociologues, architectes ou céramistes évoqueront «la conscience matérielle». Renseignements et inscriptions sur [www.cepv.ch](http://www.cepv.ch). **R.D.**

## Piano et violon classique

**Vevey** Cet après-midi, le centre de jour Panorama accueille Jean-Victor et Sylvain Junker pour un concert de piano et violon classique à 14 h 30. L'entrée, qui coûte 5 francs, inclut un thé. **S.Y.**

## A la rencontre des ours d'Alaska

**Corbeyrier** Aujourd'hui, à 14 h 30, Olivier Gillieron présentera son exposition «De l'ours brun à l'ours polaire», images du Canada et de l'Alaska, dans le cadre des Rencontres du Mercredi. L'événement, qui aura lieu à la Maison de Commune, se terminera par un goûter. **S.Y.**

## Ormonts Nouvelle gare et travaux sur l'ASD

La ligne Aigle-Sépey-Diablerets sera fermée du 2 avril au 7 juin. Les Transports publics du Chablais offriront son lifting à la gare du Sépey pour 1,4 million. Les rails, posés en 1914, seront remplacés, et de trois voies la halte passera à deux. Des travaux de modernisation de la ligne de contact entre Les Aviolats et Les Diablerets sont aussi prévus. Les trains seront remplacés par des bus selon l'horaire habituel. Les haltes entre Le Sépey et Les Diablerets seront déplacées sur la route principale. **D.G.**

## Châtel-Saint-Denis Bourse philatélique

L'Italie, la Yougoslavie et les montgolfières seront mis en lumière ce week-end à Châtel-Saint-Denis (FR) à l'enseigne d'une bourse philatélique. Baptisée «Il était une fois... le timbre-poste», celle-ci raconte le monde et le Pays d'Enhaut en cartes et timbres postaux. Douze collectionneurs présenteront leurs plus belles pièces samedi de 13 h à 17 h et dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au bâtiment communal. L'entrée est libre et cinq marchands vous permettront de compléter votre propre collection. **S.Y.**

## Contresens, choc et délit de fuite à Saint-Légier

**Une voiture est entrée à contresens dans un giratoire. Un véhicule a été percuté et une personne blessée. Les fautifs se sont enfuis**

Curieux accident hier matin à 10 h 38 au rond-point du Genève à Saint-Légier (sortie de l'A9 à La Vevey). Selon des témoins, une voiture y est entrée à vive allure... et à contresens. Equipée de plaques françaises, cette Peugeot a percuté une Mercedes im-

matriculée dans le canton et qui circulait normalement dans le rond-point. Le choc a été violent. La Mercedes a été projetée dans les palissades du chantier de Milavy. Le passager, qui réside dans la région, a été blessé et acheminé par ambulance à l'Hôpital de Montreux.

Les deux occupants de la voiture française se sont enfuis en courant. La police cantonale a lancé un dispositif pour les retrouver, a indiqué son porte-parole Jean-Christophe Sauterel. **Christophe Boillat**